

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en biologie et ethnologie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier principal B A - géographie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier secondaire B A - géographie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Jean Ruegg

Contenu

Ce cours est une introduction à l'aménagement du territoire. Son objectif est de sensibiliser les étudiant/e/s :

- au contenu et à la problématique de l'aménagement du territoire en tant que dispositif visant à réguler les mécanismes de production des territoires;
- aux caractéristiques de la politique publique mise en place en Suisse à cette fin.

L'approche privilégie un aménagement du territoire dont l'objet est la médiation des conflits liés à l'utilisation du sol. Le parti retenu s'écarte donc sensiblement d'une conception normative, technique et fonctionnelle où l'aménagement du territoire viserait à identifier l'organisation spatiale idoine à mettre en œuvre.

Le cours est construit en deux parties.

La première fournit essentiellement une introduction théorique construite à partir des couples utilisation-affectation du sol, territoire-aménagement du territoire et droit privé-droit public. Elle s'inscrit dans une posture issue de la géographie du droit (legal geography) et défend une approche relationnelle entre le territoire, une politique publique, un corpus juridique et différents acteurs. Elle permet de mettre en évidence les enjeux de l'aménagement du territoire en tenant compte de la matérialité des territoires, d'une part et des acteurs en présence, d'autre part, en tenant compte des intérêts, des ressources et des stratégies de ces derniers. Elle vise à identifier les marges de manœuvre que l'acteur public peut mobiliser pour mettre en œuvre cette politique publique.

La seconde partie détaille les instruments principaux du dispositif mis sur pied en Suisse (plans sectoriels de la Confédération, plans directeurs des cantons et plans d'aménagement local des communes). Elle intègre également les évolutions récentes de la base légale en matière d'aménagement du territoire. D'une manière générale, elle tire parti des débats actuels sur l'aménagement du territoire et des pratiques en cours au niveau des cantons, des communes, des acteurs institutionnels et des particuliers.

Forme de l'évaluation

Cet enseignement fait l'objet d'un examen oral de 15 minutes (et 15 minutes de préparation). L'examen est organisé durant la session d'examens régulière (première tentative en juin ou août/septembre, seconde tentative en août/septembre ou janvier/février sur le même mode). La matière examinée est directement liée au contenu du cours.

Documentation

- Bartel, R. 2016. Legal geography, geography, and the research-policy nexus. *Geographical Research* 54(3): 233-244.
- Bridel, L. 2002-1999-1996. Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande. Genève Georg (3 volumes).
- Da Cunha A., et J. Ruegg. (eds). 2003. Aménagement du territoire et développement durable. Lausanne : PPUR. Forester, J. 1989. Planning in the Face of Power. Berkeley, CA: University of California Press.
- Healey, P. 1997. Collaborative Planning : Shaping Places in Fragmented Societies. London : MacMillan Press.
- Kurath M., Marskamp M., Paulos J., and Ruegg J. (eds). 2017. Relational Planning : Tracing Artefacts, Agency and Practices. Cham : Palgrave Macmillan.
- Matthey M., et. M. Schuler. 2017. Aménager le territoire: la gestion d'un bien commun. Lausanne: PPUR, coll. "Le Savoir Suisse", n° 123.
- Roweis, S. 1983. Urban planning as professional mediation of territorial politics. *Environment and Planning D* vol 1: 139-162.
- Ruegg, J. 2000. Zonage et propriété foncière. Paris : ADEF.
- Tira, M., E. van der Krabben, and B. Zanon. 2011. Land management for urban dynamics. Santarcangelo: Maggioli Editore.

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)

Site web de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) : www.are.admin.ch/index.html?lang=fr

Forme de l'enseignement

Cours ex-cathedra

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Formuler une problématique de recherche en géographie
- Expliquer les phénomènes géographiques en termes sociaux, politiques, légaux et réglementaires
- Identifier des lacunes et des voies d'approfondissement des connaissances

Compétences transférables

- Communiquer efficacement, par écrit et/ou oral, de manière rigoureuse et scientifique
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et développer la curiosité intellectuelle
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Stimuler sa créativité
- Gérer des projets